

Martigny, le 5 décembre 2017

COMMUNIQUÉ AUX MÉDIAS

Taxe sur les déchets urbains dans le Valais romand Le sac officiel débarque dans les commerces

A un mois de l'entrée en vigueur de la taxe au sac, les nouveaux sacs font leur entrée cette semaine dans les commerces du Valais romand. Sur le terrain, 90% des communes concernées ont validé leur nouveau règlement et pris les mesures nécessaires pour accompagner citoyens et entreprises dans cette transition.



Depuis le début de cette semaine, les étals des commerces du Valais romand, ceux de la grande distribution comme ceux des enseignes de proximité, se sont garnis d'un nouveau venu. On ne parle pas ici du dernier gadget à la mode qui fera fureur sous le sapin, mais du sac taxé officiel, blanc et rouge. « C'est une étape importante dans le processus d'entrée en vigueur de la taxe au sac, souligne Philippe Varone, président de l'Association Région Valais romand, qui pilote le projet. Outre l'aboutissement d'une démarche de longue haleine, la présence du sac officiel dans les commerces matérialise en quelque sorte l'arrivée de ce nouveau système ».

Fini les sacs noirs dans les moloks

Vendu au prix de 1 franc 90 le modèle 35 litres et décliné dans les autres contenances usuelles (17, 60 et 110 litres), le sac taxé officiel sera le seul accepté dans les moloks dès le 1^{er} janvier 2018. Les sacs noirs pourront continuer à servir pour des usages domestiques, mais ne devront plus terminer leur course dans les conteneurs ou déchetteries. Les communes pourront d'ailleurs mener des contrôles par des personnes assermentées et amender les resquilleurs.

90% des communes sont prêtes

A fin novembre, 55 des 61 communes concernées par la taxe au sac ont validé leur nouveau règlement. Et les autres ? « Le processus de validation est à bout touchant dans la plupart d'entre elles, assure le président Varone. Quant aux cas particuliers de Monthey et Vétroz – l'une ayant refusé la taxe au sac, l'autre choisissant la taxe au poids –, ils ne remettent en rien en cause l'application du concept régional au 1^{er} janvier puisque ces deux communes devront également adapter leur règlement selon le principe du pollueur-payeur inscrit dans la loi fédérale ».

Dans leurs démarches, chaque commune a par ailleurs fixé le montant de la taxe annuelle de base selon ses propres critères (surface habitable ou nombre de personnes dans le ménage). Celle-ci varie d'une commune à l'autre. Seul le prix du sac est identique partout.

Quant aux entreprises, elles ont la plupart du temps fait l'objet d'une attention particulière au travers de conseils spécifiques (séances d'informations communales dédiées, etc.) prodigués par les communes.

Informations générales par l'Antenne, particulières par les communes

Sur internet, le site www.trier-pas-sorcier.ch, proposé par l'Antenne Région Valais romand, dispense des informations sur les matériaux recyclables et les points de collecte, et suggère toute une série d'astuces pour trier mieux... et plus. Des espaces d'information ont également été achetés par l'Antenne dans les principaux médias valaisans afin d'informer le grand public de l'arrivée prochaine des nouveaux sacs.

Cette démarche d'information s'est étendue à l'ensemble de la population et des hôtes via les communes. Ces dernières semaines, des dépliants truffés de conseils pratiques ont ainsi fleuri dans les boîtes aux lettres et-ou les citoyens auront eu l'occasion de participer à des séances d'information. « Tout a été mis en œuvre pour accompagner au mieux cette évolution. », appuie Philippe Varone, qui ajoute que les communes ont également été nombreuses à prendre des mesures sur le terrain pour faciliter le tri (écopoints nouvellement créés ou agrandis, mise en place de ramassage de déchets verts, etc.) ou aider certains publics particulièrement concernés (sacs offerts lors de naissances, etc.).

La suite logique de bonnes habitudes déjà prises

Enfin, hormis la couleur du sac qu'ils glisseront dans les moloks, les habitants du Valais romand ne devraient en définitive pas voir leurs habitudes de tri bouleversées, mais plutôt renforcées, eux qui, comme les Suisses en général d'ailleurs, sont particulièrement bons élèves en matière de recyclage des déchets.

Sur le sac: tout ce qui n'y a pas sa place!

Blanc et rouge pour rappeler les couleurs du canton, mais aussi pour se démarquer des modèles voisins, le sac taxé officiel arbore, d'un côté, le slogan « Trier? C'est pas sorcier ! », et, de l'autre, les pictogrammes des 12 matières et objets qui n'y ont pas leur place, tels que le papier, le carton, le verre, le PET, etc.

Au total, plus de 6 millions de sacs ont été produits pour le lancement du nouveau système, avec des modèles en 17 litres (0,95 franc/sac), 35 litres (1,90 franc/sac), 60 litres (3,40 francs/sac), et 110 litres (6,20 francs/sac).

CONTACT

Philippe Varone, président de l'Association Région Valais romand, 027 324 11 00